



Politique de Rougier Gabon en matière de Faune et de Surveillance du Territoire

La politique nationale de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité se traduit au Gabon par deux grands programmes d'intervention : le développement d'une gestion durable des forêts de production et la conservation d'un domaine protégé.

La politique de Rougier Gabon en matière de faune et de surveillance du territoire est le gage manifeste de sa volonté de préserver les fonctions écologiques des forêts et leur intégrité. Elle vise également à se conformer au cadre législatif et institutionnel national et également aux exigences de la certification *Forest Stewardship Council™*.

Cette politique se fonde sur le respect de la loi 16/01 du 31 décembre 2001 du code forestier de la République gabonaise et la loi 16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

Un programme à part entière est dédié à la Faune et à la Surveillance du Territoire. Ce programme a pour but de faire respecter les engagements de Rougier Gabon en la matière, de préserver les énormes atouts environnementaux du pays et de prévenir les éventuelles menaces dans les domaines de la Faune et de la Surveillance du Territoire.

Cette politique s'articule comme suit :

I. LE PROGRAMME INTERNE « FAUNE ET SURVEILLANCE DU TERRITOIRE »

Le programme de Rougier Gabon en matière de faune et de surveillance du territoire est en phase avec la déclaration de sa politique de gestion forestière responsable : « *La société Rougier Gabon est une entreprise responsable en matière d'aménagement, d'exploitation et de transformation industrielle des bois au Gabon* ».

Ce programme donne les moyens humains et matériels permettant d'assurer de façon permanente les activités de protection de la faune et de surveillance à l'échelle des CFAD (Concessions Forestières sous Aménagement Durable). Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Identifier les activités illégales dans les CFAD (braconnage, sciages sauvages, défrichements, coupes illégales,...);
- Suivre le traitement des cas d'infractions constatées ;
- Suivre les potentielles menaces environnementales ;
- Sensibiliser le personnel de l'entreprise et les populations des villages situés dans et en périphérie des CFAD ;
- Constituer une base de données relative à la Faune et à la Surveillance du Territoire ;
- Mettre en œuvre des plans d'actions correctives

La structure organisationnelle de ce programme « Faune et Surveillance du Territoire » se présente ainsi :



Les équipes déployées au sein de ce programme sont équipées des moyens matériels et logistiques suivants :

- Un véhicule 4x4 basé à Libreville pour les missions de contrôle, d'appui et de surveillance périphérique de nos CFAD, utilisé en particulier par le Responsable Faune et Surveillance du Territoire
- Des véhicules 4x4 pour tous les Responsables de Gestion Forestière Locale chargés de la mise en œuvre de ce programme
- Deux motos sur chaque CFAD pour les équipes terrain de Surveillance du Territoire
- Du matériel d'observation, de mesurage, de bardât, et de communication adapté : photo pièges, jumelles, GPS, Talkie-walkie, téléphones Thuraya, appareils photos numériques, ordinateurs avec bases de données SMART pour le suivi et les échanges d'informations,...

Ce programme assure les actions suivantes :

- 1. La mise en œuvre d'un plan de patrouilles fixes et mobiles qui assure une présence régulière sur le terrain ;**

Les patrouilles se déploient selon une planification mensuelle par CFAD, que ce soit sur les routes, les pistes et en général à travers toute la forêt.

Des patrouilles inopinées seront réalisées en cas de nécessités à tout endroit, y compris sur les bases vie.

Les plans d'actions mensuels sont préparés par le Responsable Faune et Surveillance du territoire, en relation avec les Chefs de site et les équipes impliquées du site.

- 2. La collecte des données anthropiques, fauniques et environnementales ;**

Les données collectées sont traitées par une méthodologie standardisée utilisant des fiches et sont géo référencées au moyen de GPS constituant ainsi une base solide de connaissance du terrain.

3. La gestion de données faune et surveillance du territoire ;

A la suite de la collecte des données, la gestion de la base de données passe par les étapes suivantes :

- Saisie rigoureuse des données terrain dans la base de données de chaque site ;
- Archivage des fiches ;
- Transfert des exports vers la base de données centrale ;
- Transmission des rapports mensuels avant le 5 du mois suivant, ainsi que la transmission des dossiers d'infractions sans délai

4. Une sensibilisation régulière du personnel Rougier Gabon sur les enjeux de la conservation et de la protection de la nature ;

Le programme prendra une part active à la sensibilisation :

- Préparation des supports de sensibilisation ;
- Identification des points d'affichage ;
- Animation des sensibilisations.

5. Le suivi des indicateurs de la biodiversité ;

Le suivi des indicateurs se fera à travers l'analyse régulière des données (mensuelle) et par la synthèse annuelle des grands changements observés. Les résultats de ce suivi constitueront une partie intégrante du rapport de bilan des activités annuelles Développement Durable de Rougier Gabon.

6. La mise en application des cahiers de charges techniques ;

Les équipes FST doivent s'assurer de la bonne mise en œuvre des points inscrits dans les cahiers de charges techniques. Le Chef d'équipe FST rendra compte au Responsable Faune et Surveillance du Territoire de Libreville au moyen de rapports mensuels et par l'échange des données géoréférencées issues des patrouilles et contrôles, qui seront transmises au plus tard le 5 du mois suivant.

7. L'animation des conventions locales en matière de protection de la faune avec les partenaires

Les équipes FST vont être l'interface de Rougier Gabon avec les partenaires en matière de faune et surveillance du territoire sur le terrain. A cet effet, elles participeront activement aux côtés de nos partenaires (Directions Provinciales des Eaux et Forêts, ONGs WWF et WCS, Conservation Justice, Agence Nationale des Parcs Nationaux) pour la bonne exécution des missions et des mesures à prendre suite à leur réalisation.

II. LE PROGRAMME EXTERNE « FAUNE ET SURVEILLANCE DU TERRITOIRE »

Le programme externe FST repose sur l'ensemble des actions avec les partenaires sur les questions transversales de la protection de la faune et de surveillance du territoire. Il s'appuie sur des conventions centrales et locales.

1. Au niveau central, avec le Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles (MFEPRN), et l'ensemble des partenaires (ONGs environnementales, ANPN)

Au niveau central, le programme FST de Rougier Gabon est en charge d'animer avec le MFEPRN, et l'ensemble des partenaires (WWF, WCS, CJ, ANPN), une cellule de veille et de suivi, synergie d'acteurs, dont les objectifs principaux sont de suivre et d'évaluer la bonne réalisation des plans d'actions internes et externes au moyen de réunions trimestrielles, ainsi que la bonne instruction des dossiers d'infractions constatées sur le terrain, notamment en terme de sanctions et de poursuites judiciaires. Cette plateforme d'échanges est également le lieu de partage des cahiers des charges, et autres itinéraires techniques, dont les capacités seront renforcées par les partenaires, notamment en matière de biomonitoring et de surveillance environnementale. Des plans d'actions et reportings aux fréquences trimestrielles et annuelles permettront de faire le suivi d'indicateurs pertinents en matière de faune et de surveillance du territoire.

2. Avec les directions provinciales du Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles

Dans le cadre des conventions locales bipartites signées entre Rougier Gabon et les Directions Provinciales du Woleu-Ntem, de l'Ogooué Ivindo, et du Haut-Ogooué, les actions suivantes sont programmées :

- Une mission mixte de lutte anti- braconnage au sein des CFAD de Rougier Gabon, chaque mois et par Direction Provinciale suivant un programme établi par les deux parties ;
- L'approvisionnement régulier par Rougier Gabon du compte pour financer les frais de fonctionnement des missions de Lutte Anti-Braconnage ;
- La production par l'équipe de mission (Chef de mission) d'un rapport de mission à format standardisé dans des délais courts (une semaine) à la suite de chaque mission;
- La transmission du rapport de traitement des infractions ;
- La transmission des résultats et des indicateurs de suivi à la réunion de synthèse trimestrielle présidée par le Directeur Général de la Faune et des Aires Protégées, dans le cadre de la convention centrale.

La Direction de Rougier Gabon met en place les ressources humaines, les compétences spécifiques, les moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes internes et externes en matière de faune et de surveillance du territoire.

Fait à Libreville, le 16 mars 2015.

Didier BALZARETTI
Directeur Général

